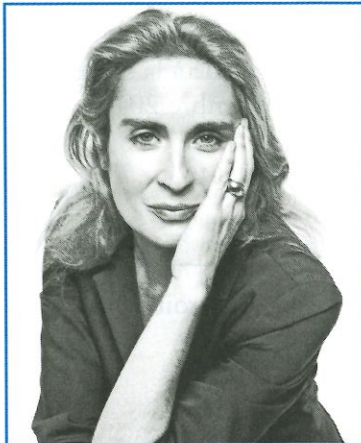


# 2020 : LE JUGE EST MORT, VIVE LE TRIBUNAL JUDICIAIRE !

367m9



Marie BURGUBURU  
Avocate au barreau de  
Paris, présidente du conseil  
d'administration de la Gazette du  
Palais

“ Les juges sont-ils  
vraiment encore là  
pour juger ? ”

**A**u cours du mois de décembre, doux et pluvieux, englouti dans les grèves, submergé par les manifestations pour que surgissent les protestations, et tout au long duquel voitures, vélos, trottinettes, gilets jaunes, oranges, pigeons et piétons ne se sont pas quittés, d'un embouteillage l'autre, du soir au matin, est morte une magistrate. Elle s'appelait Michèle. Michèle Bernard-Requin. Pas n'importe quelle magistrate en fait. Une ancienne avocate, ancienne secrétaire de la conférence du stage, devenue une magistrate humaine et respectée, aussi rigoureuse qu'ambitieuse mais pas pour elle, pour la justice. Elle a aussi été immortalisée par Raymond Depardon, chacun s'en souvient. Quelques jours avant de mourir et se sachant condamnée, elle a adressé un dernier message intitulé « une île » comme une ultime sublime subtile supplique : « Il faut comprendre que le rapport à l'humain est tout ce qui nous reste, (...) à l'heure où la justice et ses juges ne parlent plus aux avocats qu'à travers des procédures dématérialisées, à l'heure où le médecin n'examine parfois son patient qu'à travers des analyses de laboratoire. (...) J'ai oublié l'essentiel, c'est l'amour, (...) l'amour de ceux que l'on croyait beaucoup plus loin de vous (...) Faites que cette humanité persiste ! C'est notre humanité la plus précieuse. »

En soins palliatifs, expulsant en soupir un cri sur la nécessité absolue de financer notre belle médecine, elle a réussi ou plutôt elle n'a pu s'empêcher de parler de nous, de parler de notre justice.

Alors, aimons-nous et parlons-en ! Et parlons du tribunal judiciaire ! Car sous cette expression de type pléonastique se cache une nouvelle réalité de la justice française.

Jusqu'à présent le tribunal du premier degré, le tribunal « de droit commun » qui n'était pas une juridiction spécialisée ou pire d'exception, s'appelait tout simplement le tribunal de grande instance.

Avec la création du tribunal judiciaire, nous entrons dans un nouveau « monde judiciaire » : tout d'abord, la fusion avec le tribunal d'instance, celui qui était le plus proche des justiciables, l'ancienne justice de paix ; ensuite, l'exécution provisoire de droit des jugements rendus par ce nouveau tribunal ; et enfin, la restriction manifeste des possibilités d'interjeter appel à l'encontre de ces jugements rendus exécutoires, supprimant l'un des intérêts d'un recours.

Ajoutons à ces trois innovations la spécialisation des contentieux, la querelle sur la suppression du juge d'instruction dans plusieurs juridictions, la collégialité en voie d'être rare, l'oralité des débats, en voie de disparition quand on sait la plaidoirie à peine tolérée quand elle est acceptée... et l'on comprend alors que le pléonisme évoqué n'est que le paravent bien transparent d'une réforme plus profonde qui interroge : les juges sont-ils vraiment encore là pour juger ?

La nouvelle injonction de médiation pousse à répondre par la négative, surtout quand elle vient du juge lui-même.

Alors où est passé le juge ? Au tribunal judiciaire, vraiment ? Voire...et à voir !

Bonne année quand même. ●